

rents des autres s'ils ne pensaient pas qu'il est beaucoup mieux de disposer à leur profit du bétail et des instruments que leur distribue le gouvernement, et de se laisser nourrir en sus par ce dernier.

Le crédit, dans ces circonstances, ne fera qu'augmenter, et dans quelques années nous aurons sur les bras toute la population sauvage. Sans doute que nous devons secourir les sauvages qui réellement manquent de tout ; mais encore faut-il que les agents sachent établir la distinction entre ceux qui sont nécessaires et ceux qui ne le sont pas.

Je sais que beaucoup de ces prétendus cas de destitution ne sont pas réels. Il m'est arrivé d'assister à un *pow-wow* de sauvages, organisé par le chef, en l'honneur du lieutenant-gouverneur Dewdney, l'été dernier. Ces sauvages étaient couverts de haillons, se plaignaient de manquer absolument de vivres, de ne pouvoir faire la chasse, et cependant, ils avaient en leur possession les meilleures carabines Winchester à répétition que l'on peut acheter aux États-Unis pour argent comptant.

A propos de cette même bande de sauvages de "Pie-Pot," je parlerai des malentendus qu'a fait naître l'interprétation des traités. La bande en question refusa de se rendre sur les réserves pour y recevoir ses annuités, et je dois dire qu'elle appuya son refus de fortes raisons. Lorsqu'on eut montré aux sauvages le traité conclu par eux avec l'ex-gouverneur Morris, ils prétendirent que celui-ci leur avait promis verbalement de les payer à Qu'Appelle, et des blancs qui assistaient au traité, confirmèrent cette prétention. Il paraîtrait que l'on aurait fait aux sauvages certaines promesses verbales pour les induire à signer le traité, et c'est là ce qui a donné lieu aux difficultés.

La même cause a suscité des embarras avec la bande de Plume-Jaune.

L'honorable ministre a dit que le Fort Walsh avait été démolí, et le poste établi au nord du chemin de fer du Pacifique. J'avais compris que la police à cheval avait été transférée du Fort Walsh à Régina.

Il a ajouté que la force étant ainsi éloignée, les sauvages iraient sur leurs réserves ; mais je crois qu'ils vont tout simplement suivre la police à son nouveau poste. Et si l'on doit avoir pour règle de secourir tous les sauvages qui se disent dénués de moyens d'existence, le gouvernement sera obligé de distribuer des provisions à ce dernier endroit.

En ce qui concerne ces approvisionnements, je dois dire que j'ai été étonné de la somme d'argent qui passe chez nos voisins.

Le fait de payer \$450,000 à MM. Baker et Cie, de Fort Benton, E.-U., ne me semble guère conforme à la politique nationale. Je ne vois pas pourquoi l'on ne pourrait, et l'on aurait pu, même l'an dernier, faire venir de Winnipeg, aussi bien que de Fort Benton, les provisions destinées à la plupart des postes des sauvages.

Je constate aussi des dépenses extravagantes au compte de l'un des instructeurs agricoles du gouvernement. Ainsi M. Ives reçoit \$150 par mois, soit \$1,800 par année, et son aide a eu \$387 pour dix mois. Ce sont là des prix exorbitants. Le gouvernement a été jusqu'ici bien servi par ces agents, qui n'ont pas l'habitude ici, comme aux États-Unis, de faire fortune avec leur emploi. J'en connais un qui est revenu plus pauvre qu'il n'était parti. On ne peut ni les surveiller efficacement, ni dire si les fonds dont ils disposent sont bien ou mal employés ; il faut s'en tenir à leurs déclarations dans chaque cas.

Il est aussi impossible, qu'avec des dépenses s'élevant à \$355,000, les agents n'apprennent pas bien vite à spéculer à leur avantage. Nous avons entendu répéter que certains agents ouvraient un petit magasin après le paiement des annuités des sauvages, et faisaient ainsi de l'argent avec ces derniers. La chose est fort en vogue aux États-Unis, et je crains qu'elle ne le devienne avant longtemps ici.

Il est contraire à la nature humaine que ces agents mani-

puient une somme énorme comme celle-là, sans qu'il leur en reste un peu aux doigts, surtout lorsqu'ils échappent au contrôle.

M. CHARLTON : A la page 111, 2^{me} partie, je vois que le salaire de M. Dewdney, commissaire des sauvages, est de \$3,200. Je désirerais savoir quels sont en outre ses émoluments comme lieutenant-gouverneur.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il reçoit \$2,000.

M. CHARLTON : Ce qui fait \$5,200. Le très honorable premier ministre pourrait-il me dire combien de temps M. Dewdney a passé au Nord-Ouest, depuis un an ?

Sir JOHN A. MACDONALD : M. Dewdney a passé tout son temps là-bas depuis sa nomination, excepté lorsque je l'ai appelé ici durant la session.

M. CHARLTON : Il a passé, je suppose, au moins les deux tiers de son temps là-bas ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Il a passé ici un peu plus de deux mois cet hiver, mais l'an dernier, il n'est pas venu.

M. CHARLTON : On avait besoin de lui ici par rapport sans doute à son administration des affaires des sauvages, et non en qualité de lieutenant-gouverneur.

Sir JOHN A. MACDONALD : A propos surtout des sauvages. Je l'ai consulté, par exemple, au sujet de l'avenir du Nord-Ouest, de sa division en districts électoraux, etc.

M. CHARLTON : J'espère que l'honorable monsieur divisera ces territoires mieux qu'il ne l'a fait au point de vue géographique, pour la province d'Ontario.

Sir JOHN A. MACDONALD : La division sera sans doute judicieuse.

M. CHARLTON : Je vois également un item de \$1,836 pour frais de voyage, de pension, louage de voiture, au compte de E. Dewdney. Cet item s'applique-t-il à sa double qualité de lieutenant-gouverneur et de commissaire des sauvages ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui.

M. CHARLTON : Serait-il possible d'avoir un état détaillé de ces items, afin de savoir combien il lui a été payé pour voyages sur chemins de fer, ainsi que pour pension et louage de voitures.

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui, je crois que l'honorable monsieur pourra avoir tous ces renseignements.

M. CHARLTON : Je vois qu'il y a de plus, au compte de E. T. Galt, \$1,250 pour frais de voyage. Quels sont ses devoirs ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Il était sous-commissaire, et je suis fâché de voir que nous avons perdu ses services. M. Elliott Galt, fils de sir Alexander Galt, avait été nommé tout d'abord secrétaire de M. Dewdney, et il fit preuve de si grande capacité, qu'il fut promu aux fonctions de sous-commissaire. Mais il trouva un emploi plus profitable au Nord-Ouest et résigna sa charge. M. Reed, autre officier de haut mérite, l'a remplacé. Depuis le commencement du printemps, et pendant toute la première moitié de la saison d'hiver, le commissaire et son aide ont voyagé d'un bout du pays à l'autre, à tour de rôle, autant que possible, c'est-à-dire que l'un restait au poste lorsque l'autre était en course.

M. CHARLTON : Je remarque, en outre, un item de \$1,709 pour frais de voyage, au compte de A. Macdonald. Quels sont ses devoirs ?

Sir JOHN A. MACDONALD : M. Angus Macdonald est agent des sauvages.

M. CHARLTON : Et pour M. Reed, \$1,857.